

Adresse du citoyen Marvaud, maire d'Angoulême, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans la commune et dépose des dons à la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Marvaud, maire d'Angoulême, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans la commune et dépose des dons à la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29344_t1_0350_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

jour bien mérité de la patrie : vous remplissez le vœu de la République en prorogeant leurs pouvoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mont-Unité*, s. d.] (2).

« Représentans,

N'ayant jamais employé leurs richesses que pour la subversion totale du nouvel ordre des choses, les ennemis de la révolution ont eux-mêmes nécessité les mesures que vous venez de prendre en décrétant que leurs biens appartiendraient à la république, et ces biens qui n'étaient dans leurs mains qu'un moyen de révolte, quel plus bel usage pouvait-on en faire que de les employer au soulagement des patriotes indigens. Nous applaudissons à votre sage décret ainsi qu'à celui qui proclame la liberté des nègres; il ne faut point de mesures partielles quand il s'agit d'affranchir l'humanité.

Les membres du Comité de salut public avaient bien mérité de la patrie; vous remplissez le vœu de la république en prorogeant leurs pouvoirs.

Vive la Montagne, périssent les despotes coalisés. »

MARIANDE cadet (*présid.*), LAIROSE, TAVERIE.

26

Le citoyen Michel Marvaud, maire d'Angoulême, rend compte du degré d'énergie et de lumière auquel s'est élevé l'esprit public dans la commune : selon lui, il n'est pas un canton de la République où les citoyens soient plus entièrement dévoués au succès des grandes opérations de la Montagne; il dépose sur l'autel de la patrie trois pièces d'or de 48 livres chaque, pour le soulagement des volontaires prisonniers chez le tyran autrichien.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Angoulême*, s. d.] (4).

« Citoyens représentants,

Honoré de la place importante de premier magistrat d'une grande commune, je me fais un devoir de donner à la Convention nationale cette satisfaction si douce et si consolante pour les pères de la patrie, d'être informés que l'esprit public qui anime mes concitoyens se maintient toujours avec fermeté, à la hauteur de ces grands principes de la nature qui consacrent les droits de l'homme et la liberté des nations.

Vous pouvez compter, Citoyens représentants, sur leur entier dévouement au succès des grandes opérations de la sainte montagne : à ce nom sacré, si distingué dans les fastes des révolutions, se présentent à l'imagination les journées mémorables des 31 mai et 2 juin, alors l'âme s'élève... le courage s'élance ... la tyrannie et

l'intrigue demeurent terrassées et la liberté triomphe... Je dépose sur l'autel de la patrie trois pièces d'or appelées autrefois louis doubles, pour être mises à la disposition de la trésorerie nationale; je les destine au soulagement des braves volontaires, prisonniers chez le tyran autrichien : je m'en rapporte aux sages mesures que la Convention jugera à propos de prendre à cet égard; bien persuadé que les fondateurs de la liberté d'un grand peuple, ont trouvé dans leurs cœurs bienfaisants les moyens salutaires pour approprier avec succès les matières empoisonnées par le despotisme, au soulagement de l'humanité et à la défense de la liberté. »

MARVAUD (*maire*).

27

Les sociétés populaires de Pons, de Sens et de Privas, les administrateurs et agens nationaux des districts de Gonesse et de Bagnères-Adour, rendent grâce à la Convention nationale de ce qu'elle vient encore de paralyser les conspirateurs qui avoient juré l'esclavage du peuple français et la mort de ses plus fermes défenseurs. Tous la pressent de rester à son poste jusqu'à l'entier affermisement de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Pons, à la Conv.*; s. d.] (2).

« Intrépides Montagnards,

Un reste des feux, des exhalaisons fétides du Marais a donc encore tenté de s'élever de ses obscurs souterrains pour corrompre l'air pur que vous respirez au haut de la sublime montagne ! de vils hypocrites qui se présentent sur la scène en énergumènes forcenés, aiguisaient donc en secret leurs infâmes poignards pour porter la mort dans le sein... de qui ? nous en frémissons, des pères de la patrie, des intrépides défenseurs des droits du genre humain ! mais quel pourrait être l'espoir de ces monstres ? Ignoraient-ils que vous avez sans cesse les yeux ouverts sur les dangers de la patrie ? Ignoraient-ils cette énergie, ce courage héroïque qui depuis longtemps ont fait de vous autant de Brutus prêts à sauver Rome ou à périr sur leurs chaises curules ! Ignoraient-ils que votre existence est l'âme de la République, et qu'un pareil attentat soulèverait contre eux un torrent d'ennemis ! Ignoraient-ils que le peuple est toujours debout pour anéantir tout ce qui pourrait s'opposer à votre marche rapide !

Etrange illusion, compagne inséparable, du crime et des forfaits, il nous a semblé voir de vils insectes s'agiter dans la fange qui couvre le rivage des mers pour s'opposer à la course majestueuse des flots de l'océan.

Continuez, fiers Républicains à porter le flambeau dans les détours de ce repaire de brigands

(1) P.V., XXXV, 101. B⁴, 21 germ. (suppl^t) et 22 germ. (suppl^t).

(2) C 300, pl. 1056, p. 33.

(3) P.V., XXXV, 102 et 119.

(4) C 297, pl. 1024, p. 10.

(1) P.V., XXXV, 102.

(2) C 300, pl. 1056, p. 18. B⁴, 21 germ. (suppl^t).
Débats, n° 571, p. 393.